

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 9  
Date de la convocation : 07 février 2017

L'an deux mil dix-sept et le 18 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Sandrine DUTARTRE et Karine RATTEZ, Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Cédric CREMONA et Christophe POINT.

Absents excusés : Jean-Christophe BALDASSINI et Thibaut GUILLEMAUD

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

**Point sur les commissions :**

- x *Commission communication* : M. Renard remercie les personnes ayant participé à l'élaboration du bulletin municipal. Le coût du bulletin est de 1 500 € TTC pour 200 exemplaires. Il explique que le site internet est régulièrement visité avec une moyenne de 90/100 visites par jour. Enfin, il lance un appel à article afin d'alimenter le site.
- x *Commission environnement et cadre de vie* : Mme Dutartre confirme la plantation du topiaire dans le jardin sec devant la Mairie. Elle rappelle que depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation du désherbant est interdit. M. Le Maire lui signale qu'il existe une tolérance pour les cimetières et que l'employé municipal est sensibilisé depuis plusieurs mois et qu'il a suivi une formation. Un courrier de sensibilisation sera adressé à la population prochainement. M. Renard signale également des résidus de chantier sur certaines propriétés privées, ainsi que des épaves de voiture. La prochaine réunion de la commission aura lieu le 8 mars à 18h00.
- x *Commission jeunesse* : plusieurs manifestations auront lieu : nettoyage de la nature (19 mars), pose de nichoirs en avril/juin en partenariat avec Cruzille Patrimoine, début mai plantation d'un massif dans le village, organisation d'un match de foot pour le repas de village.
- x *Commission CCAS* : Mme Chapuis indique que la distribution du panier de fin d'année a été bien accueillie. Le rallye aura lieu le 4 juin, une journée d'information pour les associations sera programmée. 17 juin : repas de village
- x *Commission voirie* : M. Moine explique que l'entreprise Guinot a effectué les travaux devant la salle des fêtes ( parking et trottoirs) pour un montant 29 386,37 € TTC. Des travaux restent à faire ils seront programmés en 2017, un devis pour la réfection du chemin des Rosiers sera demandé.
- x *Commission bâtiments* : Un devis pour isolation extérieur et remplacement des menuiseries a été demandé à la société I TECH Bois pour un montant de 65 000 € HT, d'autres devis comparatifs seront demandés. Des dossiers de demande de subventions seront déposés.

**Point sur l'intercommunalité :**

M. le Maire explique que l'élection du Président et des 7 Vice-Présidents a eu lieu le 26 janvier 2017. M. ROCHE Claude, Maire de Tournus a été élu Président de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois qui comprend 8 commissions.

**Indemnités agent recenseur**

M. le Maire précise que Mme BONNARD, initialement retenue, était absente pour cette période. M. Yves MARECHAL s'est proposé pour assurer les fonctions d'agent recenseur. Le Conseil Municipal décide que l'agent recenseur sera payé au forfait soit : 700 €.

**RIFSEEP et prévoyance :**

M. le Maire explique que le régime indemnitaire des agents titulaire de la fonction publique est modifié. Il convient donc de prendre une délibération pour appliquer les nouvelles modalités d'attribution des indemnités.

Le Conseil Municipal décide également de passer une convention avec le Centre de Gestion afin de souscrire au contrat de prévoyance qui assurera une garantie de maintien de salaire pour le personnel titulaires en cas d'arrêt maladie supérieur à 3 mois. Le montant mensuel prévisionnel de la participation est fixé à 5 € par agent.

#### **Convention d'adhésion au SCIADS :**

Monsieur le Maire explique que, depuis le 1er janvier 2017, la DDT n'instruit plus les dossiers d'autorisation des droits des sols aux communes ayant un document d'urbanisme. La Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois peut procéder à cette instruction, pour ce faire il convient de passer une convention afin de définir les modalités de fonctionnement du service commun. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention cadre du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (S.C.I.A.D.S).

#### **Représentant de la commune au sein du CLECT :**

M. le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le régime fiscal de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique. La mise en place de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est obligatoire au sein des EPCI faisant application de ce régime fiscal. Sa mission consiste à procéder à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à l'EPCI. Cette commission est créée par la Communauté de Communes qui en détermine la composition à la majorité des 2/3. Elle est composée de membres des conseils municipaux des Communes membres, chaque Commune dispose au moins d'un représentant. La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Le Conseil Municipal décide d'élire M. CHARPY-PUGET Gilles, représentant de la Commune au sein de la CLECT.

#### **Délibérations diverses :**

Modification du nom de deux lieux-dits pour des parcelles : Monsieur le Maire explique que dans le cadre du développement de l'Appellation Mâcon Lugny, « l'Organisme de Défense de la future Appellation Lugny » ainsi que la Cave de Lugny, nous ont fait part de leur souhait de demander la modification de lieux-dits pour certaines parcelles de notre commune, Cruzille. Il s'agit des parcelles : E158, E159, E160, E165, E166, E167, E168, E169, E170 situées au lieu-dit « Aux Belouses », le nouveau lieu-dit desdites parcelles serait « Saint-Pierre ». Le Conseil Municipal accepte la dénomination lieu-dit « Saint-Pierre », à la place du lieu-dit « Aux Belouses », pour les parcelles E158, E159, E160, E165, E166, E167, E168, E169, E170.

Parcelle vacante et sans maître : Suite à l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 constatant la présomption de vacances de biens sur le territoire de la commune de Cruzille parcelle F 187, il convient à présent d'intégrer définitivement cette parcelle dans le domaine communal. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'intégration de la parcelle F187 dans le domaine communal.

#### **Questions diverses :**

- ✓ Réfection du four à pain, place de l'Eglise, par Cruzille Patrimoine : une corvée aura lieu le 10 juin pour déblayer les pierres.
- ✓ Broyeur à buisson : rotor à changer (7 710 € TTC). La remorque du tracteur est en réparation (prise en charge par l'assurance).
- ✓ Numérotation des rues : un groupe de travail sera mis en place.
- ✓ Poubelles : des emplacements par quartier, sur l'itinéraire du passage du camion de ramassage des ordures ménagères, seront à définir.
- ✓ Demande de pose d'une nouvelle lampe : il n'apparaît pas opportun d'accéder à cette requête au vu de la politique d'économie de la commune en matière de consommation d'énergie.
- ✓ Bornes incendie : un contrôle des poteaux incendie devra être programmé courant 2017.



Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET